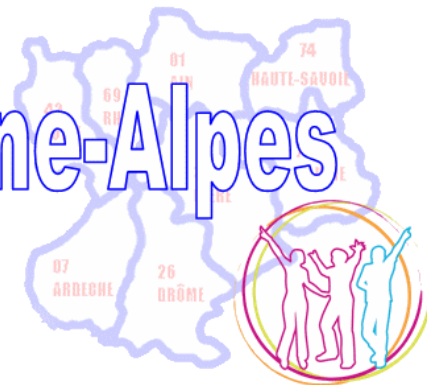




CER Rhône-Alpes info



La Directrice Régionale délègue le CER à son DRH

La séance constitutive du CER Rhône-Alpes (Mobilités) a eu lieu le 07 janvier 2016.

En ouverture, les délégations syndicales ont exprimé leur désaccord concernant la délégation permanente, accordée au DRH Régional, de présider le CER à la place de la Directrice régionale.

Cette mesure, même si elle est légale, pose un problème de fond. En effet, la jurisprudence évoque le fait que *« l'employeur ne peut pas désigner un représentant dont les pouvoirs se limitent à entendre les questions des représentants du personnel et à les lui transmettre. Le CE doit avoir en face de lui un interlocuteur compétent et crédible, qui soit en mesure de l'informer, le consulter, répondre à ses questions. À défaut, il peut être condamné pour délit d'entrave au fonctionnement régulier du CE. »*

La Directrice Régionale doit présider le CER

Le prétexte souvent évoqué, d'emploi du temps chargé ou celui de présider antérieurement deux CER (à Lyon et à Chambéry) ne tient plus.

Prochain CER : Jeudi 28 janvier 2016

Pour L'UNSA-Ferroviaire, la présidence du CER Rhône-Alpes incombe bien à la Directrice régionale !

À l'aube de l'ouverture de la table ronde sur le dialogue social au sein de l'entreprise, cette attitude n'augure pas les meilleures intentions de la direction au bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel. La même problématique est d'ailleurs évoquée pour les DP avec un transfert annoncé de responsabilité des DET vers leur RRH ; un sujet qui sera en discussion lors de la rencontre avec la direction régionale le 14 janvier prochain.

CONTRE Le Règlement Intérieur du CER

La délégation UNSA-Ferroviaire a voté CONTRE le projet du Règlement Intérieur (RI) du CER. En effet, son article 8 intègre la prise en charge, sur le budget de fonctionnement des élus, la formation des membres "non élus" des commissions du CE. Ce dispositif, n'étant pas repris juridiquement par le Code du travail, a été une des causes de la condamnation pénale des syndicats de la SNCF de la région en 2013.



Créateur de lien social

UNSA-FERROVIAIRE RHÔNE-ALPES
2, rue Claudius Collonge • 69002 LYON
542.031 • Tél : 04 78 92 92 27
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

UNSA-FERROVIAIRE ALPES
37, chemin de la Rotonde • 73000 CHAMBÉRY
572.772 • Tél : 04 79 69 51 33
ur.chambery@unsa-ferroviaire.org

ont été élu(e)s lors de la séance du 07 janvier 2016 :



- ▶ **SECRÉTAIRE DU CER :**
PIEDECAUSA Jean-Louis (CGT)
- ▶ **PRÉSIDENTE DES AS* :**
DZIUBAK Laure (CGT)
- ▶ **TRÉSORIER DU CER :**
MOULIN Frédéric (SUD-RAIL)

❖ **REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AU CCGPF** :**
MOSER Grégory (CGT)

○ **BUREAU DU CER :** 9 MEMBRES
3 CGT, 2 SUD-RAIL, 2 UNSA, 2 CFTD
(*désignations en cours*)

* AS = *Activités Sociales (et Culturelles)*

** CCGPF = *Comité Central du Groupe Public Ferroviaire (ex CCE)*

PRÉSIDENT(E)S des COMMISSIONS DU CER

COMMISSIONS OBLIGATOIRES :

- ◆ **Formation professionnelle :**
TROCCAZ Julien (SUD-RAIL)
- ◆ **Information et aide au logement :**
SAINT-PIERRE Gaël (CGT)
- ◆ **Égalité professionnelle homme/femme :**
HERAUD Marta (UNSA)
- ◆ **Commission des marchés :**
PIEDECAUSA Jean-Louis (CGT)

COMMISSIONS FACULTATIVES :

- Conditions de travail :** VILLEGIER Magali (CGT)
- Économique :** MOSER Grégory (CGT)
- Encadrement :** BARBÉRIA Carlos (UNSA)
- Sûreté :** BENSADOUN Abdelkader (SUD-RAIL)
- Budget :** *désignation en attente*
- Restauration :** RECOUVREUR Olivier (SUD-RAIL)
- Sociale et culturelle =**
s/commission **rhodanienne :** DECOUCHE Daniel (CGT)
s/commission **Alpes :** ARNOULT Pascal (CGT)



L'expertise syndicale